

Enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager



20 établissements publics & privés répartis sur toute la France
15 000 étudiants – 800 doctorants

- ★ des formations de Bac +3 à Bac + 8 ★
- ★ formations initiales ★ formations par apprentissage ★
- ★ formations continues (diplômantes ou non) ★
- ★ validation des acquis de l'expérience (VAE) ★

Près de 75 % d'insertion professionnelle immédiate
Taux d'emploi près de 90 %

En savoir plus sur les formations et les métiers portea.fr
Sur l'enseignement supérieur agricole chlorofil.fr

 facebook.com/ensnature

agriculture.gouv.fr • alimentation.gouv.fr • territoires.gouv.fr



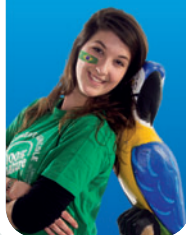
Demain je serai... ingénieur, vétérinaire, paysagiste !

L'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager propose des formations au service de l'agronomie, de l'alimentation, de l'environnement, de la forêt, de l'eau, du paysage, de la médecine vétérinaire, de l'aménagement du territoire et du développement durable.

La formation choisie permet :

d'être en contact avec le monde professionnel via les stages

d'étudier à l'étranger



de bénéficier d'un enseignement de haut niveau, en lien avec la recherche

de découvrir une vie étudiante riche avec la possibilité de monter des projets, de s'investir dans le milieu associatif, etc.

Ingénieur

La Formation

Les écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère chargé de l'agriculture forment des ingénieurs spécialisés dans les domaines de l'agronomie, de l'agriculture, des industries agricoles et alimentaires, de la forêt et du bois, de l'environnement, de l'eau, de l'horticulture et du paysage, de la gestion des risques environnementaux et sanitaires, de l'aménagement durable du territoire.

Quelle est la durée des études ?

Le cursus comporte 5 années d'études après le Bac :

↳ **2 ans avant le concours d'entrée, suivis de 3 ans en école**

↳ **ou 5 années en école après le Bac**

Le diplôme est également accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience et, par celle de l'apprentissage.



Avec ou sans prépa

Du lycée à une école d'ingénieurs, vétérinaire ou du paysage, plusieurs voies d'accès existent : les concours nationaux ou les concours spécifiques. Les titulaires d'un Bac, d'une Licence, d'un BTS, d'un BTS ou d'un DUT, peuvent se présenter à l'un de ces concours.

Les établissements d'enseignement supérieur développent des initiatives et actions pour faciliter les passerelles entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur et permettre aux élèves motivés de poursuivre leurs études quel que soit leur parcours.

Pour toute information complémentaire sur les concours nationaux : www.concours-agro-veto.net

Différentes formations sont possibles « classique » par voie initiale, mais il existe aussi l'apprentissage, la formation professionnelle continue ou la validation des acquis de l'expérience.

Étudier et travailler en même temps : l'apprentissage

Une dizaine de formations pour le cursus d'ingénieur et de paysagiste ont été ouvertes à l'apprentissage. C'est un bon moyen de combiner formation et milieu professionnel.

C'est un excellent tremplin vers l'emploi grâce à une première expérience en entreprise.

Un job à la clé

Un enseignement supérieur de qualité, diversifié et dynamique en lien avec le monde professionnel, une formation toujours à la pointe des dernières avancées scientifiques et ouverte à l'international, c'est le point de départ d'une carrière épanouissante à la ville, à la campagne ou pourquoi pas à l'étranger.

Vétérinaire



La Formation

Les écoles nationales vétérinaires forment des docteurs vétérinaires en formation initiale et offrent des formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire par la voie professionnelle correspondant à des certificats d'études approfondies vétérinaires et à des diplômes d'études spécialisées vétérinaires.

Quelle est la durée des études ?

Le cursus pour devenir vétérinaire comporte 7 années d'études après le Bac :

↳ **2 ans avant le concours d'entrée**

↳ **5 années en école : 4 ans de formation de base (formation initiale+clinique) et 1 an d'approfondissement dans une filière au choix.**

À l'issue de sa cinquième année en école nationale vétérinaire, l'étudiant soutient une thèse d'exercice vétérinaire qui lui donne le titre de Docteur vétérinaire.

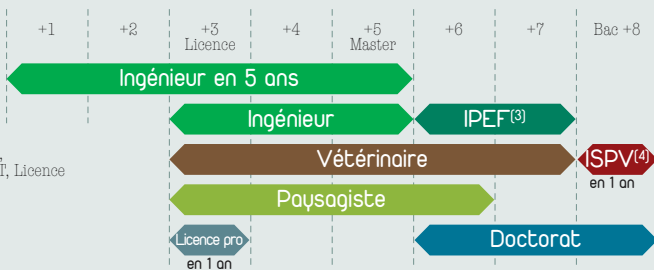


Baccalauréat scientifique, technologique ou professionnel ou tout autre titre de niveau IV

Formations de niveau Bac+2 : classes préparatoires BCPST⁽¹⁾, TB⁽²⁾, certains diplômes de BTS, BTSA, DUT, Licence

Le parcours de formation

(1) Biologie, chimie, physique, sciences de la terre. (2) Technologie et biologie (3) Ingénieur des ponts, des eaux et de forêts. (4) Inspecteur de la santé publique vétérinaire



Classes préparatoires / Classes prépa post BTSA / BTS / DUT

JANVIER > MARS
Inscription sur Admission Post Bac

DECEMBRE > MARS
Inscription aux concours A, B, C2 ou paysagiste

JANVIER > MARS
Inscription aux concours B, C ou paysagiste

MARS >
Inscription au concours D ingénieur

AVRIL >
Inscription au concours D vétérinaire

Calendrier des concours nationaux

sous réserve de disposition particulière

AVRIL > MAI
Épreuves écrites

AVRIL > MAI
Épreuves écrites

MAI
Épreuves écrites

JUIN > JUILLET
Épreuves orales

JUIN > JUILLET
Épreuves orales

JUIN >
Épreuves orales

JUILLET >
Épreuves orales

Paysagiste



La Formation

L'école de paysage de Versailles délivre le diplôme de paysagiste DPLG (Diplômés par le gouvernement). L'accès à la formation s'effectue par voie de concours. Celui-ci est commun à l'École nationale supérieure de paysage (Versailles) et aux écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage de Bordeaux et de Lille. Le concours est ouvert aux étudiants d'un niveau Bac +2.



Quelle est la durée des études ?

Le cursus pour devenir paysagiste comporte 6 années d'études après le Bac :

↳ **2 ans avant le concours d'entrée**

↳ **4 années en école : 3 années sur la pratique du projet de paysage et une 4^e année de professionnalisation.**

La formation de paysagiste DPLG s'articule autour d'un enseignement en atelier où les étudiants sont mis en situation de projet et encadrés par des professeurs paysagistes et des professionnels concepteurs.

Le diplôme est également accessible par la voie de la validation des acquis de l'expérience et, depuis la rentrée 2010, par celle de l'apprentissage.



Les différentes voies d'accès

Pour toute information complémentaire sur les concours nationaux : www.concours-agro.vet.net

J'ai un Bac

Quel que soit votre choix : inscription obligatoire et préalable sur le site : www.admission-postbac.fr

★ Sur dossier, concours et entretiens

Pour les terminales STAV. Pour les terminales S.

Dans les écoles supérieures privées :

Le groupe FESIC (El Purpan, LaSalle Beauvais, ISA Lille, ISARA Lyon, ESA Angers) et l'ESITPA.

Dans les écoles supérieures publiques :

Agrocampus Ouest (site d'Angers : formation paysagiste et horticulture ; site Rennes : formation agroalimentaire).

★ Sur concours national A et A TB

Intégrer une école supérieure agronomique ou vétérinaire après 2 ans de classe préparatoire.

▶ Avec un Bac S, le concours A se prépare dans une classe préparatoire BCPST (biologie, chimie, physique et sciences de la terre).

▶ Avec un bac technologique (STAV, STL), le concours A TB se prépare dans une classe préparatoire TB.

6 classes préparatoires dans des lycées agricoles :

4 classes BCPST et 2 classes TB.

Les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche proposent également ces classes préparatoires.

J'ai une L2 ou L3

★ Sur concours national B

▶ Pour devenir ingénieur : concours ouvert aux étudiants inscrits en L2 ou L3 ou en Licence professionnelle, dans les domaines des sciences de la vie, de la terre ou de la matière ou dans les domaines requis.

▶ Pour devenir vétérinaire : concours ouvert aux étudiants inscrits en Licence (L2 ou L3) à caractère scientifique, dans les domaines liés aux sciences de la vie.

★ Sur concours national

Pour devenir paysagiste : concours d'entrée à l'ENSP commun aux écoles nationales d'architecture et du paysage de Lille et Bordeaux (ministère de la culture).

J'ai un BTSA / BTS / DUT

★ Sur concours national C

Ces concours se préparent après une année en classe préparatoire post BTS, BTSA, DUT.

▶ Pour devenir ingénieur.
▶ Pour devenir vétérinaire.

★ Sur concours national C2-DUT

Ce concours se prépare pendant l'année de préparation du DUT.

★ Sur concours national

Pour devenir paysagiste : concours d'entrée à l'ENSP et aux écoles nationales d'architecture et du paysage de Lille et Bordeaux (ministère de la culture).

★ Sur dossier et concours

Les écoles privées. Certaines écoles publiques.

J'ai un M1 ou plus

★ Sur concours national D

▶ Pour devenir ingénieur : concours ouvert aux titulaires d'un Master 1 dans les domaines des sciences de la vie, de la terre

ou de la matière ou dans les domaines requis.

▶ Pour devenir vétérinaire : concours ouvert aux titulaires du diplôme d'Etat de docteur en médecine, de docteur en pharmacie, de docteur en chirurgie dentaire ou d'un diplôme national à dominante biologique conférant le grade de master.

★ Sur dossier et concours

Les écoles privées. Certaines écoles publiques.

Il y a forcément un établissement de haut niveau près de chez vous...

Établissements publics

Agrocampus Ouest

Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
65 rue de Saint-Brieuc – 35042 Rennes Cedex
Tél.: 02 23 48 50 00 — www.agrocampus-ouest.fr
Campus à Rennes et Angers, antenne à Beg-Meil

AgroParisTech

Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement
16 rue Claude Bernard – 75231 Paris Cedex 05
Tél.: 01 44 08 16 61 — www.agroparistech.fr
Campus à Paris, Grignon, Massy, Nancy, Montpellier, Clermont-Ferrand, Kourou

Agrosup Dijon

Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement
26 boulevard du Docteur Petitjean – BP 87999 – 21079 Dijon Cedex – Tél.: 03 80 77 25 25 — www.agrosupdijon.fr

Bordeaux Sciences Agro

ex-École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Bordeaux
1 cours du Général de Gaulle – CS 40201 – 33175 Gradignan Cedex – Tél.: 05 57 35 07 07 — www.enitab.fr

ENFA

École nationale de formation agronomique
2 rue de Narbonne – BP 22687 – 31326 Castanet-Tolosan Cedex – Tél.: 05 61 75 32 32 — www.enfa.fr

ENGEES

École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
1 quai Koch – BP 61039 – 67070 Strasbourg Cedex
Tél.: 03 88 24 82 82 — <http://engees.unistra.fr>

ENSP

École nationale supérieure de paysage
10 rue du Maréchal Joffre – RP 914 – 78009 Versailles Cedex
Tél.: 01 39 24 62 00 — www.ecole-paysage.fr
Campus à Versailles et Marseille

ENVA

École nationale vétérinaire d'Alfort
7 avenue du Général De Gaulle – 94704 Maisons-Alfort Cedex
Tél.: 01 43 96 71 00 — www.vet-alfort.fr

ENVT

École nationale vétérinaire de Toulouse
23 chemin des Capelles – BP 87614 – 31076 Toulouse Cedex 3
Tél.: 05 61 19 38 02 — www.envt.fr

Montpellier SupAgro

Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques
2 place Pierre Viala – 34060 Montpellier Cedex 02
Tél.: 04 99 61 22 00 — www.supagro.fr
Campus à Montpellier, antenne à Florac

ONIRIS

École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation, Nantes-Atlantique
Atlanpôle – BP 40706 – 44307 Nantes Cedex 03
Tél.: 02 40 68 77 77 — www.oniris-nantes.fr

VetAgro Sup

Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agroalimentaires et de l'environnement
1 avenue Bourgelat – 69280 Marcy-L'Étoile
Tél.: 04 78 87 25 25 — www.vetagro-sup.fr
Campus à Clermont-Ferrand et Lyon

Établissements privés

El Purpan

École d'ingénieurs de Purpan
75 voie du Toec – 31076 Toulouse Cedex 3
Tél.: 05 61 15 30 30 — www.purpan.fr

ESA

École supérieure d'agriculture d'Angers
55 rue Rabelais – BP 30748 – 49007 Angers Cedex 01
Tél.: 02 41 23 55 55 — www.groupe-esa.com

ESB

École supérieure du bois
Atlanpôle – rue Christian Pauc – BP 10605 – 44306 Nantes Cedex – Tél.: 02 40 18 12 12 — www.ecoledubois.fr

ESITPA

École d'ingénieurs en agriculture
3 rue Tronquet – BP 40118 – 76134 Mont-Saint-Aignan Cedex – Tél.: 02 32 82 92 00 — www.esitpa.org

ISA Lille

Institut supérieur d'agriculture de Lille
48 boulevard Vauban – 59046 Lille
Tél.: 03 28 38 48 48 — www.isa-lille.fr

Institut Polytechnique LaSalle Beauvais

19 rue du Pierre Waguet – BP 30313 – 60026 Beauvais Cedex – Tél.: 03 44 06 25 25 — www.lasalle-beauvais.fr

ISARA-Lyon

Institut supérieur d'agriculture de Rhône-Alpes
23 rue Jean Baldassini – 69364 Lyon Cedex 07
Tél.: 04 27 85 85 85 — www.isara.fr

Établissement à vocation internationale

IAMM

Institut agronomique méditerranéen de Montpellier
3191 route de Mende – 34090 Montpellier
Tél.: 04 67 04 60 00 — www.iamm.fr